

SIAME

Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels

Electriques

Société Anonyme au capital de 14.040.00 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

RC : B1126321997 ; MF : 011723QAM000

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 11 Juin 2014 à 09 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013;
- 2 - Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013;
- 3 - Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013;
- 4 - Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2013;
- 6 - Examen du rapport d'activité du groupe SIAME
- 7 - Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013;
- 8 - Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2013;
- 9 - Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2013;
- 10 - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2013;
- 11 - Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions.

Le Président Directeur Général

Mongi Jelassi

الشركة الصناعية لأجهزة و الآلات الكهربائية

«سيام»

شركة خفية الإسم رأس مالها 14.040.000 دينار

المنطقة الصناعية قربالبية 8030

س ت : B1126321997 ، م ج : 011723QAM000

إستدعاء إلى الجلسة العامة العادية للمساهمين

يدعو مجلس الإدارة السادة المساهمين لحضور الجلسة العامة العادية المقرر انعقادها يوم الإربعاء 11 جوان 2014 على الساعة التاسعة صباحا و ذلك بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات، الكائن بدار المؤسسة، الشارع الرئيسي نهج بحيرة تركانا - 1053 ضفاف البحيرة - تونس، للنظر في جدول الأعمال التالي :

- 1 - التلاوة و المصادقة على تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2013؛
- 2 - النظر في التقرير العام و الخاص لمراقب الحسابات المختوم في 31 ديسمبر 2013؛
- 3 - التلاوة و المصادقة على القوائم المالية و تقرير النشاط لشركة "سيام" المختومة في 31 ديسمبر 2013؛
- 4 - التلاوة و المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية؛
- 5 - توزيع نتيجة السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2013؛
- 6 - النظر في تقرير النشاط لمجمع "سيام"؛
- 7 - التلاوة و المصادقة على القوائم المالية المجمعة لمجمع "سيام" المختومة في 31 ديسمبر 2013؛
- 8 - النظر في تقرير مراقب الحسابات المتعلق بالقوائم المالية المجمعة لمجمع "السيام" المختومة في 31 ديسمبر 2013؛
- 9 - إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة في تصرفهم للسنة المحاسبية 2013؛
- 10 - تحديد منحة الحضور لفائدة أعضاء مجلس الإدارة؛
- 11 - إعلام المساهمين بتجاوز العتبات في رأس مال الشركة و سير عملية إعادة شراء الأسهم الذاتية؛

الرئيس المحير له

المنجي الجلاصي

SIAME

Assemblée Générale Ordinaire du 11 Juin 2014

Projet de Résolutions

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2013, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2013 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés présente un solde de 1.977.840,006 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2013 s'élevant à 1.680.600,156 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	1.680.600,156
Résultats reportés	1.977.840,006
Total	3.658.440,162
Réserve légale 5%	0,000
Réserve spéciale de réinvestissement	350.000,000
Solde	3.308.440,162
Dividendes à distribuer (0,100 dinars /action)	-1.386.851,500
Report à nouveau	1.921.588,662

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire examine et approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2013 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Administrateurs, un montant forfaitaire brut de dinars par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.